

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2016

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibérations n°2016-06-02)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 - pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 - pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 - pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

**Absents excusés :**

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Demande de rattachement de l'office public de l'habitat de Versailles (Versailles Habitat) à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Avis du Conseil communautaire.**

- **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'art. L.421-6 ;  
Vu l'article L.5216-5 Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et en application du XIII de l'article 61 de ladite loi ;  
Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment l'article 49 autorisant la création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics d'habitat à loyer modéré dénommés les « offices publics de l'habitat » en remplacement des OPHLM et des OPAC ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 Nouvelle organisation de la République - art. 59 (V) ;  
Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 2007 relative aux OPH définissant les caractéristiques de ces établissements ratifiée et modifiée par la loi n°2007-590 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et modifiée par la loi n°2009-323 du 27 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;  
Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 précisant les modalités de gouvernance des OPH ;  
Vu la délibération n°2011-06-26 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre de l'habitat ;  
Vu la délibération n°2013-02-10 du Conseil communautaire du 4 février 2013, approuvant l'adoption définitive du programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) 2012-2017 de Versailles Grand Parc ;  
Vu la délibération n°2015-02-01 du Conseil communautaire du 10 février 2015, portant notamment sur l'extension de compétences en matière d'habitat ;  
Vu la délibération du 30 mai 2016 du Conseil d'administration de Versailles Habitat relative à la demande de rattachement de l'organisme à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable de la commission habitat du 24 mai 2016.

-----

- La compétence « équilibre social de l'habitat » est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Dans ce cadre, l'Agglomération assure un rôle d'autorité organisatrice en matière d'habitat. Pour ce faire, elle dispose d'un document de planification : le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi).

- A compter du 1er janvier 2017, un office public de l'Habitat ne peut être rattaché à une commune dès lors que celle-ci est membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat.

- Dans ce nouveau cadre réglementaire, compte-tenu que la ville de Versailles ne peut mener de manière isolée une politique de l'habitat et du logement cohérente au niveau du bassin de vie et que l'équilibre social de l'habitat doit être pensé et organisé à l'échelle intercommunale, la commune de Versailles doit se prononcer favorablement pour le rattachement de l'office public de l'Habitat (OPH), « Versailles Habitat », à la communauté d'agglomération. Le conseil d'administration de Versailles Habitat s'est prononcé en ce sens par délibération du 30 mai 2016 et a transmis à la communauté d'agglomération sa demande de rattachement.

Pour mémoire, Versailles Habitat est un établissement public à caractère industriel et commercial en charge de construire, réhabiliter et gérer des logements sociaux dans une démarche de mixité, de cohésion sociale et de renouvellement urbain.

Versailles Habitat a en effet pour mission de répondre aux grandes problématiques du logement :

- proposer des logements abordables et de qualité, dans un cadre de vie agréable à tous ;
- proposer des logements répondant à la demande : logements adaptés au vieillissement de la population, logements étudiants... ;
- participer au renouvellement urbain et à la vie des quartiers tout en préservant et réhabilitant le patrimoine ;



- inscrire ses projets dans une démarche de développement durable en réconciliant les préoccupations économiques, environnementales et sociales.

o La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a un intérêt stratégique à se doter d'un tel organisme communautaire de production de logements locatifs sociaux (LLS). En effet, dans un contexte de durcissement des obligations en matière de production de logements sociaux et de fortes tensions sur les marchés immobiliers franciliens, la communauté d'agglomération doit être en capacité de soutenir la production d'une offre en logements locatifs sociaux diversifiée et pertinente sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans la poursuite de cet objectif qu'il est proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération d'accepter le rattachement de l'office public de l'Habitat « Versailles Habitat » à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ce changement de statut et de collectivité de rattachement permettra à cet organisme de développer sa synergie avec la communauté d'agglomération dans une optique d'optimisation des moyens.

L'étape suivante consistera à redéfinir une nouvelle composition du conseil d'administration l'OPH fin 2016, à l'occasion d'une nouvelle délibération du Conseil communautaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'accepter la demande de l'office public de l'habitat « Versailles Habitat » relative à son rattachement à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compte tenu de l'intérêt stratégique qu'il représente pour la communauté d'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » ;*
- 2) *de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » afin de permettre la mise en œuvre de cette action ;*
- 3) *d'approuver la modification du nom juridique de « Office public de l'habitat de Versailles » en « Office public de l'habitat de Versailles Grand Parc », sans toutefois apporter de modification au nom commercial de la structure qui restera « Versailles Habitat » ;*
- 4) *de notifier cette délibération à M. le Maire de Versailles, au Président de Versailles Habitat et à M. le préfet des Yvelines ;*
- 5) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 73*

*Nombre de pouvoirs : 6*

*Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Simeoni)*

Pour le Président,

Par délégué,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_06\_15

**Résumé de l'acte** : Demande de rattachement de l'office public de l'habitat de Versailles (Versai...

**Date de décision** : 27/06/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.5. Politique de la ville-habitat-logement

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 29/06/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160627-2016\_06\_15-DE

### Pièces jointes :

2016-06-15 - rattachement VH.pdf

### Historique :

29/06/2016 17:21:23	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:46	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:29	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:44	Accusé de réception reçu	

